

# COMMUNE D ' YEVRES

## *Compte-rendu du Conseil Municipal : Séance du 26 novembre 2012*

Le 26 novembre 2012, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Yèvres s'est réuni, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DOUSSET Dominique, Maire.

Le procès verbal de la précédente séance, en date du 25 septembre 2012, est approuvé à l'unanimité.

### **AVENANT AU MARCHÉ DE TRANSPORTS SCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2012/2013**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir entre la commune et les cars J.M. LECUYER, fixant les tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2012/2013.

Ce document fixe ainsi le montant hors taxes des prestations effectuées, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

### **BONS D'ACHAT DE NOËL AUX ANCIENS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler le principe de distribution des bons d'achat, pour les anciens, excepté pour les personnes en Maison de Retraite, pour lesquelles un cadeau est maintenu, d'une valeur égale au bon d'achat.

Le montant du bon d'achat est fixé à 16 Euros, et il sera à dépenser chez les commerçants d'Yèvres suivants, avant le 20 janvier 2013 : boulangerie-pâtisserie « GUESDON », coiffure « NATHALY COIFFURE », pharmacie « TASSE », épicerie « AU PANIER SYMPA », charcuterie « MOUSSU ».

Monsieur le Maire précise que la distribution aura lieu le lundi 17 décembre à partir de 14 h.

### **BILAN CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture du bilan de la cantine scolaire, pour l'année scolaire 2011/2012.

Il s'établit comme suit :

#### **Recettes**

<b>* Participation des familles :</b>	<b>44 424 €</b>
soit 16 575 repas	
soit 118 repas / jour en moyenne	

#### **Dépenses**

Alimentation :	26 050 €
Salaires bruts :	34 903 €
Charges patronales :	14 620 €
Eau + énergie :	6 409 €
Produits d'entretien :	1 034 €
<b>TOTAL</b>	<b>83 016 €</b>
Reste à la charge de la commune :	<b>38 592 €</b>

### **CONTRAT DE CONCESSION D'AMENAGEMENT AVEC LA SAEDEL :** **COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu d'activités de la SAEDEL, pour l'année 2011, suite au contrat de concession d'aménagement en cours.

Ce compte rendu d'activités comprend :

- une note de conjoncture,
- le bilan prévisionnel actualisé au 31/12/2011,
- le plan de trésorerie prévisionnel,
- les tableaux des acquisitions et des ventes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte ce compte rendu d'activités,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

## **CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES DEFIBRILLATEURS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un contrat d'entretien pour les défibrillateurs, avec la société SCHILLER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte ce contrat d'entretien,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **TRAVAUX AU CIMETIERE : DESIGNATION DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis pour les travaux au cimetière (construction d'un ossuaire et reprise de sépultures).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de l'entreprise P.F.M. Stéphane PERCHE, pour un montant de 23 410,00 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait le point sur divers travaux :

- aménagement espace public rue du Lieutenant Stokes : les travaux ont commencé.
- aménagement du St Jacques : l'avis d'appel d'offres a été lancé.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Brou.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- du changement de président et de bureau de l'association « les Amis de la Danse ».
- que, dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, le conseil municipal sera amené à donner son avis sur l'intégration de la commune de Chapelle-Guillaume au sein de la Communauté de communes du Perche-Gouet.
- qu'une réflexion sur un regroupement de communautés de communes vient d'être lancée.
- sur la possibilité de modifier le taux de la taxe d'aménagement. Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux de 1 %.

Monsieur le Maire rappelle des dates à retenir :

- soirée des « Amis de la Danse » le 30 novembre,
- Assemblée générale de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) le 4 décembre,
- conseil communautaire de la Communauté de communes du Perche-Gouet le 5 décembre,
- réunion de la commission d'appel d'offres le 11 décembre à 15 h,
- soirée des nouveaux habitants le 13 décembre à 18 h,
- soirée de la Sainte-Barbe le 15 décembre,
- réunion de la commission d'appel d'offres le 20 décembre à 15 h,
- conseil municipal le 20 décembre.

Monsieur Pierre LUCAS informe le Conseil Municipal que le bulletin municipal est en cours de préparation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.